

# A Sallaumines, un fiancé Polonais a disparu avec 20.000 francs

## CETTE SOMME AVAIT ETE CONFIEE A SES FUTURS BEAUX-PARENTS PAR UNE BOUCHERE D'HARNES

Une Polonaise, ancienne bouchère à Harnes, vient de se voir dépouiller de ses économies dans des circonstances tout à fait bien connues, par des compatriotes qui ne lui ont pas rendu sa confiance.

Voici les résultats de l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés :

### UN COMMERCÉ QUI MARCHÉ BIEN

Mme Jeaux Perz exploita longtemps, à Harnes, une boucherie dont la clientèle immense se composait en grande partie de ses compatriotes polonais ; le commerce, sous impulsion de sa débute, prit bientôt une grande importance.

Il y a quelque temps, Mme Perz, fatiguée, abandonna son commerce pour vivre de ses revenus et profiter d'un repos bien gagné. Elle se voyant rester seule sans s'occuper, la bouchère résolut d'aller visiter ses amis polonais de la région. Pour se distraire et passer le temps agréablement, elle logea chez les uns huit jours, chez les autres 15 jours. Seulement, ne pouvant compter sur son passé, elle se décida à en confier une partie chez des amis sûrs, où elle pourrait y puiser selon ses besoins.

Elle se rendit donc chez les époux Adamczak, 2, rue de Boulogne, cité de la Fosse N° 5 des mines de Courrières, à Sallaumines et leur remit en confiance un somme de 20.000 fr., en se priant de n'en parler à qui que ce soit et de bien les garder.

La confiance était mal placée. Les époux Adamczak promirent de se taire et remercièrent leur compatriote d'avoir pensé à eux pour ce dépôt précieux en l'assurant d'y veiller comme sur leurs propres économies.

Il y a sept mois, avaient lieu les fiançailles de la fille Marianna, avec le Polonais Joseph Karolewski, également âgé de 19 ans, ouvrier mineur à la fosse N° 13, des mines de Courrières, demeurant 34, rue de Pont-à-Vendin, à Noyelles-sous-Lens.

Le jeune homme, très amoureux de sa future, ne passait aucune journée sans venir la visiter, aussi l'intimité lui biont établie et les parents n'avaient plus rien de caché pour celui qui biont serait leur gendre ; le mariage était même fixé pour le mois d'avril prochain.

Marianna fut en mal de confiance et révéla à son Joseph que le buffet de la chambre renfermait une petite fortune de 20.000 fr. Elle dit, si tu m'aimes comme je t'aime, tu n'en parleras à personne, je ne voudrais, pour rien au monde avoir d'histoire avec mes parents à ce sujet.

Joseph promit tout ce que Marianna voulut, tout en se disant que les 20.000 francs feraient bien son affaire ; il établit alors son plan pour se les approprier.

### UNE VISITE A HARNES

Dimanche dernier, les deux fiancés furent délogés par les parents pour se rendre à Harnes, afin de mettre un peu d'ordre dans la maison où habitait Mme Perz, la bouchère. Avec eux, un jeune homme, qui se dit être de cette dernière, ils s'acquittèrent très bien de leur mission. Comme la nuit était tombée, et qu'il se faisait tard, les deux jeunes gens résolurent de ne retourner chez leurs parents que le lendemain.

Lundi matin, après un copieux déjeuner, Joseph Karolewski informa sa fiancée qu'il devait se rendre à son travail à la fosse 13 de Courrières. Pour pouvoir aller se mettre en route de mineur, il emprunta la bicyclette d'un ami et vers midi il quittait Harnes, après des adieux touchants.

### LES 20.000 FR. SONT DISPARUS

Son mari et ses deux fils étant partis à la mine, Mme Adamczak, présumée Joseph, quitta vers 14 heures son domicile de la rue de Boulogne, à Sallaumines, pour aller faire quelques emplettes dans la commune de Courrières, afin que sa fille Marianna, avant son retour, elle déposa la clé de la maison sur l'appui de fenêtre, endroit connu de tous les membres de la famille, y compris de Joseph Karolewski.

Vers 16 heures, elle revint et trouva à sa place la clé ; Marianna n'était donc pas rentrée. Elle pénétra dans la maison, la Polonaise fut surprise de constater que divers objets mobiliers avaient été déplacés ; quel qu'un était donc venu chez elle en son absence. Immédiatement, déclara-t-elle, des soupçons s'élevèrent ; elle grappa de suite au premier étage dans la chambre de sa fille pour s'assurer que les 20.000 fr. ne se trouvaient toujours dans le buffet. Hélas ! plus rien, la grosse somme avait disparu ! Le buffet, non fracturé — le tiroir restait toujours ouvert — était vide des économies de la bouchère d'Harnes, son amie...

Elle se lamentait sur les conséquences de cette disparition quand resta à son tour sa fille Marianna ; elle lui expliqua pas la vol quand, tout à coup, elle aperçut contre le mur de la cour une bicyclette qu'elle reconnut de suite comme étant celle empruntée par son fiancé avant son départ d'Harnes.

Plus de doute, Joseph, au lieu de se rendre à la mine, était venu à Sallaumines ; connaissait la cachette, il s'était introduit dans la maison et s'était approprié les 20.000 francs.

### LA GENDARMERIE INFORMÉE

Mme Adamczak se rendit à la gendarmerie de Lens, où elle conta ce qui venait d'arriver. Le maréchal des logis-chef Hochard et le gendarme Waoczek se rendirent sur les lieux et commencèrent leur enquête ; aucune trace d'infraction n'existant, le maréchal ne pouvant être qu'un membre de la famille ou un habitué de la maison, au courant des habitudes des locataires.

Leur soupçons se portèrent également sur Joseph Karolewski, qu'ils cherchèrent à rejoindre.

A la fosse 13, où les gendarmes se présentèrent, fut répondu que Karolewski n'était pas présent au travail ; à son domicile, rue du Pont-à-Vendin, à Noyelles-sous-Lens, il n'avait pas été vu ; de plus, ses parents étaient également disparus. Pourquoi ?

Pour obtenir des précisions, les policiers revinrent à Sallaumines ; là aussi, ils constatèrent une autre disparition, celle du père Adamczak.

Que voulait dire tout cela ? L'affaire restait embrouillée.

### VOL COMBINÉ

Mme Perz fut alors informée. Ses déclarations furent bien la situation. « J'ai été victime, dit-elle, d'une bande de voleurs. J'ai la conviction que tout le monde était d'accord pour s'approprier mes économies. L'enquête embrouillée continue ; les disparus sont activement recherchés. Résumons les faits à l'attention de nos lecteurs sallauminois ».

### 21 VICTIMES D'UN ACCIDENT FERROVIAIRE

Hier, à la gare de Pailhingen, en Bas-Rhin, une locomotive à vapeur se heurta à un train de voyageurs qui causait la mort de 21 personnes.

# Le XXI<sup>e</sup> Concert Radiophonique du "Réveil du Nord"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Non concert, une fois franchi le cap du XXI<sup>e</sup> Concert, se continuèrent toujours avec le même succès. Le programme était équilibré d'allures un lot important d'œuvres de valeur.

Le JAZZ LOUIS, d'Hellemmes est un des plus intéressants du genre. Il nous nous tourna à leur avec une maîtrise triplée du meilleur soi divers morceaux d'inspiration jazz.

M. Gustava DESTOMBES est un très beau violoniste. Il se fit grandement apprécier dans « Prière Médiane » de Menichello et dans « Trottoir » de Liszt.

Après cet instrumental, on devait entendre M. Norbert SANDERS, ténor de l'Office Inter-Communal de Spectacles, 40, rue du Prieuré à Lille, indisposé par le rhume, ne put remplacer au pied levé, par M. A. VIENNE, ténor, de l'Office lui aussi, qui interpréta magistralement « Surmoi » de Paul Gilbe et « Si vous voulez être libre » de Lodi.

Les habitués de la T.S.F. ont eu, une fois de plus, l'occasion d'applaudir le beau talent de cet artiste qui, pour le troisième fois, nous occupe son précieux concours.

On a fort goûté aussi l'air délicat de M. Charles LABBE, excellent clarinetiste virtuose, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Lille, qui interpréta à ravir deux de ses compositions « Les Cloches » de Welte et le 1<sup>er</sup> Solo, de Klose.

Au piano enfin, la délicieuse artiste, qu'est Mlle POLYVANT, bien connue de tous les sans-filistes, interpréta avec sa maîtrise habituelle, cette œuvre à la fois si charmante et si ardue « Les Jeux d'eau » de la Villa d'Este, de Liszt, et les difficiles « Danse Hongroise ».

Nous en arrivons à la partie comique, humoristique du concert. L'ami Auguste LABBE s'en chargea et nous en servit de très jolies choses, notamment un duo en particulier apprécié, l'histoire de son anglais qui, en six semaines avait absorbé le chiffre respectable de 107 bouteilles de cognac. Presque deux et demi par jour.

Les Dolly Sisters ne purent point dire qu'elles ont été à Cann a rien... — continua M. Labbe... — puisque, à Cannes, elles ont gagné au plus haut point en quelques jours.

En résumé excellent concert encore, à ajouter aux nombreux succès, déjà remportés par les soirées radiophoniques du « Réveil du Nord ».

### "AUJOURD'HUI LIRE LE CITROËN"

Au Sénat

### VOTE DU PROJET MODIFIANT LES TARIFS DE L'IMPOT SUR LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES PAR CHEMINS DE FER.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le Sénat renvoie à la commission des Finances un projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

# Le scandale du lait dans la région d'Arras

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quand M. Caro... arriva à Saint-Leger pour opérer, il trouva trois bidons de lait dans la chambre de Carlier. Il effectua une prise au hasard, sur le nombre, l'éprouva et fut étonné, quatre fois, de ne pas trouver des pots touchés, ce qui ne prouve aucunement que leur contenu soit plus pur que celui des autres.

Et raison de la situation de l'agriculture, procéda à ses investigations avec beaucoup d'égards ; il laisse au fraudeur tout le temps nécessaire pour que ses explications soient satisfaisantes. On interrogea le personnel, on essaya de trouver un coupable parmi les Polonais de la ferme, on attendit la suite de la soirée, mais rien de satisfaisant ne fut obtenu. On pignona à pic dans les pots. Il fallut donc convenir que la fraude était réelle et sans excuses. Des démarches furent faites auprès de Delestré, mais il était trop tard.

De 40 à 65 % d'eau

Les résultats de l'analyse ne se firent pas attendre. Le service de l'hygiène agronomique, qui fut chargé de l'analyse, fit expertise les 9 échantillons, fournit ses conclusions, et fut étonné, les proportions véritablement formidables qui atteignent des chiffres y compris.

On a trouvé un mouillage de 40 % sur 41 %, 45 %, 61 %, 62 % et même 65 % chiffres qui la réimpression des fraudes en avait jamais atteints.

On a regardé pas à la dépense d'eau ; on ramplissait les pots avec ce liquide économique.

### Une instruction difficile

M. Duillieux, juge d'instruction de Bethune, qui instruit les affaires de prélèvement de lait, a eu beaucoup de peine à se faire entendre par son ressort, en relations avec son collègue, M. Desfrancs, juge d'instruction à Arras, qui a été chargé de la partie de l'analyse.

En résumé excellent concert encore, à ajouter aux nombreux succès, déjà remportés par les soirées radiophoniques du « Réveil du Nord ».

### Des arguments qui ne tiennent pas debout

Au cours de cette instruction, les échantillons n° 17 à 25, déposés au Parquet furent soumis à l'analyse. Les résultats ne donnèrent que des différences peu importantes, minimum de 0,50 à 1 %, sur les prélèvements-types. M. Carlier se refusa à une expertise contradictoire, on le comprit. Interrogé, le fraudeur, qui avait été adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

Le rapporteur, M. Jeanneney, rappelle le projet de loi tendant à modifier les tarifs de l'impôt sur les transports de marchandises par chemins de fer.

# Une ferme détruite par un incendie près de Saint-Pol-sur-Ternoise

LES DÉGATS CAUSÉS PAR CE SINISTRE QUI ÉCLATA A TINGUES, S'ÉLEVENT A PLUSIEURS CENTAINES DE MILLE FRANCS.

Dans l'après-midi d'hier, Mme Vve Cardon, qui réside dans la commune de Tingues, se trouvait seule chez elle, son fils et sa fille étant partis aux champs. En se rendant aux étables, qui se trouvent dans la même exploitation, elle fut étonnée de voir la fumée sortir en abondance du toit des étables. S'étant approchée, elle constata que le feu dévorait tout un côté de la ferme. Elle avertit aussitôt les voisins les plus proches.

LA LUTTE CONTRE LE FLEAU

L'ou d'eux s'en fut à Tingues où il prit le téléphone pour prévenir les sapeurs-pompiers de Saint-Pol, pendant que tous les habitants présents dans le village se mettaient en mesure de combattre le sinistre avec les moyens sommaires dont ils disposaient.

Environ une demi-heure plus tard, l'automobile des pompiers de Saint-Pol arrivait et sous le commandement du capitaine Dupuis et du lieutenant Froment, commença la lutte contre le fleau. Les prises d'eau furent effectuées dans les villages voisins, en mesure de combattre le sinistre avec les moyens sommaires dont ils disposaient.

Après plus de trois heures d'efforts, les pompiers étaient maîtres du feu, mais continuèrent néanmoins à arroser les débris, car tous les bâtiments et hangars, une seule grange subsiste, ainsi qu'un petit poulailler, assez retirés du centre de la ferme.

Les charbonniers, qui ont été atteints par le feu, ont dû évacuer la ferme, ainsi que les habitants de la commune de Tingues.

La gendarmerie d'Aubigny a été prévenue et va se livrer à une enquête.

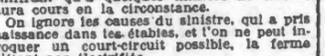
### LES DÉGATS

Les dégâts, non encore évalués exactement, pouvant néanmoins se chiffrer à plusieurs centaines de mille francs. Seule une assurance minimum, datant d'avant guerre et ne se chiffant qu'à quelques milliers de francs, assure la commune.

On ignore les causes du sinistre, qui a pris naissance dans les étables, et l'on ne peut invoquer un court-circuit possible, la ferme n'étant pas électrifiée.

### N'ACHETEZ RIEN

Les yeux fermés. En toutes choses, suivez l'exemple des ménagères économiques et avisées qui s'adressent, pour leurs produits de lessive, à la vieille marque française.



Voilà, en tête de notre sixième page, une MANÈGE BRÛLÉE VIVE, A ELESMES

L'autre soir, M. Albert Wallerand, chef d'équipe aux Établissements Scullord, revenait chez ses beaux-parents les époux Huvenot, qui habitent près de Maubeuge, où il a continué à habiter depuis la mort de sa femme, survenue il y a quelques mois. Un jardin fermé par une grille séparait la maison des champs. Sans s'être aperçu, M. Wallerand escada la grille et pénétra dans la cuisine, trouva sa belle-mère, Mme Huvenot, âgée de 54 ans, à moitié évanouie et le corps couvert d'horribles brûlures.

On avertit aussitôt le médecin et l'on se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident. On se rendit sur les lieux de l'accident.

# Une grave affaire d'escroquerie aux dommages de guerre

DES CONDAMNATIONS A UN AN DE PRISON PRONONCÉES PAR LE TRIBUNAL D'AVENNES</